

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2018**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 21 décembre 2017**

**I - Pôle Ressources**

***Ressources Humaines***

- 1.1 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois
- 1.2 - Personnel communal : programme annuel d'accès à l'emploi de titulaire - Mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles

***Finances***

- 1.3 - Débat d'orientation budgétaire

**II - Pôle Services Techniques**

***Aménagement urbain***

- 2.1 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - avenant n° 2 au protocole d'accord signé le 21 avril 2017 entre la ville et les Sociétés Immobilière 3F, COGEDIM Paris Métropole et SERPI

**III - Divers**

- 3.1 - Décisions
- 

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous donne lecture des délégations de vote : Mme Fommarty à M. Hervo ; M. Pinta va arriver, il finit sa consultation, et en attendant, M. Butet a sa délégation ; Mme De Bellabre à Mme Paillard ; Mme Caullery à M. Martin-Chauffier ; Mme Legendre à M. Zacaropoulos ; M. Citerne à M. Robail ; Mme Gamblin à Mme Michelet ; Mme Bordet à M. Ballin ; Mme Luciot à M. Dransart ; Mme Routier à Mme Juvin-Marleix ; M. Conway à M. Campion.

Nous devons élire un secrétaire de séance. Je propose la candidature de M. Dubois, candidature traditionnelle. Y a-t-il des oppositions, d'autres candidats ? Je peux considérer qu'il est élu à l'unanimité. Bravo !

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 21 décembre 2017**

**M. le Maire**

Le procès-verbal du 21 décembre, l'avez-vous reçu ? Avez-vous des remarques, interrogations, précisions ?

Pas de remarque, je peux considérer qu'il est adopté. Je vous remercie.

**I - Pôle Ressources**

***Ressources Humaines***

**1.1 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois**

**M. le Maire**

Le premier point à l'ordre du jour appelle le personnel communal, la modification du tableau des emplois.

Je passe la parole à Madame le maire adjoint chargé du personnel communal, Madame Raimbault.

**Mme Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous, mes chers collègues. Il vous est proposé la création de 4 postes dans la filière de police en vue de la mise en place d'une brigade équestre, qui serait prévue pour la période estivale de mai à octobre. C'est une brigade de proximité, de prévention. On est en période de recrutement, voilà pourquoi il est demandé l'ouverture de ces postes. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Plus largement, vous avez bien compris, à terme, des patrouilles de police municipale qui puissent également prendre sur ce qu'on appelle le début de nuit profonde, jusqu'à 3 heures du matin, quand on sera à plein des effectifs.

Y a-t-il des questions à Mme Raimbault ?

Je vous en prie, Monsieur Champion.

**M. Champion**

J'avais deux remarques et une question. Cette délibération montre une fois de plus une focalisation excessive sur les moyens au détriment d'une analyse objective des résultats. Toutes les actions de rationalisation de la gestion du personnel, en particulier les départs à la retraite, sont toujours engouffrées par l'augmentation du nombre de policiers municipaux. Les représentants du personnel, d'ailleurs, ne s'y sont pas trompés et ont voté contre à l'unanimité au dernier Comité technique, craignant légitimement les répercussions sur le fonctionnement des autres services.

Deuxième remarque : au-delà du côté sympathique pour la population de la présence de chevaux en ville et l'indéniable lien que ces animaux peuvent créer entre la population et la police, ce type de brigade ne paraît pas adapté à une ville comme La Garenne-Colombes. L'usage du cheval dans la police en milieu urbain se cantonne encore généralement à la surveillance des espaces boisés en périphérie des villes ou des parcs urbains. L'utilité sera fort limitée dans notre ville.

La difficulté de recruter des policiers municipaux a été maintes fois signalée par l'administration communale, et des policiers cavaliers seront encore plus difficiles à recruter. Une fois de plus, nous regrettons qu'aucun débat avec la population n'ait eu lieu sur ce sujet.

Ma question est combien cela va coûter et quelle est la logistique concernant les chevaux ?

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Vous avez le tableau des emplois sous les yeux, vous savez combien coûte un emploi. Il vous suffit de faire la multiplication par le nombre d'emplois. Cette brigade équestre, entendons-nous, c'est un essai que nous mettons en œuvre. Nous allons faire un essai sur 3 ou 4 mois et nous verrons. De toute façon, les chevaux sont loués. Il n'y a donc aucun risque. Si cela ne fonctionne pas, s'il n'y a pas de service à la population, si au fond on a l'impression que c'est quelque chose qui n'est pas utile, nous pourrions l'arrêter sans conséquences particulières.

Je ne partage pas du tout votre avis sur l'inutilité de cette chose. Un certain nombre de polices municipales ont des chevaux, y compris en milieu urbain, et pas seulement en zone forestière. Cela sert essentiellement à deux activités : la surveillance des zones pavillonnaires au-delà des clôtures – c'est très bien expliqué par les gens qui connaissent ; je ne connais pas, je me suis fait expliquer – et le contrôle d'un certain nombre de groupes qui, parfois, sont un peu indécents et qui, semble-t-il, sont mieux contrôlés en face de brigades à cheval qui, probablement, démontrent une certaine autorité par la présence même du cheval. C'est ce que nous disent les spécialistes policiers.

De toute façon, nous sommes sur une expérimentation. Si cela marche, on continuera ; si cela ne marche pas, on arrêtera. On ne s'engage sur rien définitivement. Les policiers en question montent à cheval, mais comme ils savent marcher aussi, ils seront policiers municipaux s'il est décidé d'arrêter l'expérience.

Je vous en prie, Madame.

**Mme Naturel**

Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais une question. Les chevaux sont loués. En revanche, je suppose qu'il faut les ramener à une écurie. Où est-ce ?

**M. le Maire**

Nous sommes en train de voir, mais l'une des hypothèses serait Rueil-Malmaison.

**Mme Naturel**

J'avais une question. Vous nous dites que cela peut procurer une surveillance au-delà des clôtures des résidences privées. Qu'en disent les Garennois sur le concept qu'on a une vue sur leur vie privée, au niveau de la confidentialité des résidences ?

**M. le Maire**

C'est vrai, le cheval va regarder au travers de la clôture.

**Mme Naturel**

Ce n'est pas le cheval qui va regarder, c'est le policier qui le monte.

**M. le Maire**

C'est le principe de la surveillance, de regarder s'il se passe des choses dans des espaces privés, des choses anormales, en particulier pendant la période estivale.

**Mme Naturel**

Ce n'est pas une demande des Garennois, s'ils sont absents, de dire « si vous passez dans le coin, vous regardez », ou ce sera fait de façon systématique sans le consentement des propriétaires ?

**M. le Maire**

C'est ce que nous faisons déjà. Il y a une opération de tranquillité vacances qui existe à La Garenne depuis plusieurs années, où les Garennois nous demandent expressément de passer chez eux, ce que l'on fait d'ailleurs.

**Mme Naturel**

D'accord, donc c'est quand même encadré. Merci.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**1.2 - Personnel communal : programme annuel d'accès à l'emploi de titulaire - Mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles**

**M. le Maire**

Le point suivant, il s'agit du personnel communal, programme annuel d'accès à l'emploi de titulaire, mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles.

Madame Raimbault.

**Mme Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la sélection pro qui était mise en place par la loi de mars 2012, qui permet à des contractuels d'accéder à l'emploi de titulaire. Cette loi est prolongée jusqu'en mars 2018. Au vu du programme pluriannuel, 6 agents contractuels remplissent les conditions, dont 3 auxiliaires de puériculture. Sachant les difficultés que nous avons au niveau de la petite enfance pour recruter des auxiliaires de puériculture, il est proposé d'ouvrir à la sélection professionnelle 3 postes d'auxiliaires de puériculture. Cette organisation de sélections professionnelles est confiée au centre de gestion de la Petite Couronne, par une voie de convention avec la Ville. La participation de la Ville pour chaque candidat s'élève à 88 euros.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à Mme Raimbault ?

Pas de question, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Finances**

**1.3 - Débat d'orientation budgétaire**

**M. le Maire**

Point suivant, c'est le débat d'orientation budgétaire. Je vous rappelle les règles : M. Ballin va présenter son point, suivi de ceux qui souhaiteront prendre la parole. Je note les prises de parole. M. Champion, Mme Courty, tous les 4. Je vous donnerai dans l'ordre que vous voudrez.

Monsieur Ballin, vous avez la parole pour 10 minutes.

**M. Ballin**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et adjoints, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, nous devons faire un débat sur l'orientation budgétaire avant le vote du budget, qui permet de définir un certain nombre d'hypothèses, en tout cas d'estimations, que l'on a pour l'année à venir et les années suivantes.

Cette présentation va s'articuler autour essentiellement des hypothèses retenues pour les recettes et dépenses de fonctionnement, pour les investissements envisagés en 2018. On parlera de l'encours de la dette et un peu de prospective pluriannuelle.

Sur les hypothèses d'évolution retenues pour les recettes de fonctionnement, concernant les concours de l'Etat, la fameuse DGF, la dotation globale de fonctionnement, qui était une contribution de l'Etat en diminution depuis un certain nombre d'années, elle est désormais figée en 2018. Malheureusement, à cause d'un certain nombre de mécanismes de péréquation interne, on estime une réduction attendue de 100 000 euros pour la Ville, donc une recette en moins que nous aurons.

Sur la fiscalité directe, il faut savoir que l'Etat a décidé une revalorisation forfaitaire sur les bases de l'inflation de nos bases concernant les bases fiscales de taxe d'habitation. Elles seront revalorisées de 1,24 % en 2018. C'est la revalorisation la plus élevée depuis 2014.

Concernant l'évolution physique des bases – pas les taux, mais les bases en elles-mêmes –, on estime qu'une faible reprise sera attendue en 2018 après la quasi-stagnation que nous avons constatée en 2017, pour pallier les dernières livraisons d'importance qui avaient eu lieu en 2015 et les prochaines qui devraient n'intervenir qu'en 2018. On estime que la progression physique des bases devrait ne reprendre qu'à compter de l'exercice 2019.

Concernant la suppression et l'impact de la suppression de la taxe d'habitation, le dispositif est en réalité un dégrèvement et non une suppression réelle de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, elle n'aura normalement pas d'impact sur les finances de la Ville et, en théorie, la Ville reste responsable de sa capacité de pouvoir de taux. Cependant, il faudra être vigilant sur l'horizon 2020, puisqu'on parle de nouveau de la suppression définitive de la taxe d'habitation. Cette suppression, si elle devait avoir lieu, devrait faire l'objet d'une évaluation postérieure en termes de risques.

Sur les droits de mutation, la recette a été très dynamique en 2017. On avait une recette prévisionnelle de 2,8 millions qui dépasse largement la prévision initiale. Compte tenu de cette dynamique, la prévision de recettes est donc revue à la hausse de 2,1 millions d'euros par rapport aux estimations antérieures de 1,8 million.

Sur les recettes des services du domaine, l'extension du stationnement payant va générer de nouvelles recettes qui permettront de financer les frais nouveaux liés à la dépenalisation du stationnement payant. Par ailleurs, la Ville percevra désormais un forfait post-stationnement qui remplace les anciennes amendes. Toutefois, le montant perçu en 2018 n'augmentera pas, car en 2017, des recettes exceptionnelles (régularisation de recettes sur l'exercice antérieur) viennent augmenter ponctuellement les réalisations.

Sur les autres recettes, la Ville bénéficie, depuis 2015, d'une compensation dégressive pour compenser la perte de ses bases de contribution économique territoriale, la CET, en 2014. Cette contribution est réduite de 200 000 euros en 2018. Il faut également retrancher 100 000 euros d'écritures comptables ponctuelles. Cela fait, sur les hypothèses de recettes de fonctionnement au global, une diminution par rapport à l'année 2017 de 800 000 euros, ce que l'on estime pour l'année prochaine. C'était les recettes en moins.

Concernant les dépenses de fonctionnement, sur les charges à caractère général, les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont plus sensibles, on estime entre 200 000 et 400 000 euros d'augmentation de ces dépenses, liée aux évolutions d'inflation. On a estimé que l'inflation devait être proche de 2017, soit environ 1,2 %. À périmètre constant, on a estimé que c'était 150 000 euros. On a d'autres éléments inflationnistes qui pourraient avoir lieu sur le BP 2018 : les frais liés à la dépenalisation du stationnement, l'ouverture en septembre 2018 de la crèche Veuve-Lacroix. Au final, on estime que cette évolution des charges à caractère général pourrait évoluer entre 200 000 et 400 000 euros.

Le point important d'évolution de dépenses serait les charges du personnel, autour d'un million d'euros en dépenses supplémentaires, liées à l'idée du déploiement sur l'ensemble du territoire communal de la police municipale, qui devrait avoir un effet marqué sur les dépenses de personnel pour l'année 2018. On l'estime à 700 000 euros si tous les recrutements envisagés étaient pourvus. On a aussi l'augmentation de la cotisation Urssaf décidée par l'Etat (environ 100 000 euros), à laquelle se rajoute une augmentation de 200 000 euros suite à différents points techniques, dont le glissement vieillesse technicité.

Concernant les fameuses péréquations nationales, le FPIC et le FSRIF, l'année prochaine, nous allons cesser d'être contributeur au FSRIF – c'est quelque chose qui fait un peu le yo-yo. Nous restons toutefois contributeur au FPIC. L'impact estimé pour La Garenne est d'environ 300 000 euros suite aux différents calculs au niveau global du POLD, car c'est lié au POLD. Concernant les évolutions avec les relations financières avec le POLD et la MGP, le fonds de contribution aux charges territoriales (FCCT) 2018 pourrait être impacté par cette fameuse évolution du FPIC à verser par le territoire, l'évolution des bases fiscales de la CFE et la mise en place du projet de territoire. Par prudence, nous pensons provisionner environ 200 000 euros.

On a une réduction des dépenses liée en 2017 au fait que l'on avait de fortes dépenses exceptionnelles (des provisions pour litige, des écritures de régularisation sur l'exercice antérieur) qui, par définition, ne sont pas reconduites dans le projet 2018. Au total, sur l'évolution des dépenses, on aurait une augmentation de 1,5 million d'euros.

Concernant les investissements, un certain nombre est prévu. La Ville est toujours aussi dynamique sur ce secteur. Les principaux projets d'équipements envisagés : amélioration des bâtiments et équipements publics (crèches, écoles, stades), le démarrage des travaux d'aménagement de la place de la Liberté, le démarrage des travaux avenue Colombier-Bernard et rue Gustave Rey, le démarrage de la tranche 3 pour la vidéoprotection, la poursuite des travaux du parking, la finalisation de la crèche et du local service public Veuve-Lacroix, la finalisation des jardins publics Binet et Bleuets, la finalisation des études relatives au nouvel équipement culturel rue de la Ferme et au cinéma, le lancement de nouvelles études (salle de sport rue de l'Aigle, avenue Foch, nouveau jardin public à la place du parking de la médiathèque, etc.).

On note aussi que la Ville compte acquérir le terrain rue de l'Aigle dans le cadre de son projet de nouvelle salle de sport. Elle poursuivra les acquisitions foncières dédiées à sa politique de développement du logement social.

Les crédits d'investissement prévus pour 2018 s'élèveraient à environ 24 millions d'euros, dont 5,4 millions d'acquisitions foncières et 18,6 millions de dépenses d'équipement.

Sur les recettes d'investissement, nos dépenses sont équilibrées en premier lieu par des recettes prévisionnelles proches de 2,6 millions d'euros (tout ce qui est FCTVA, les subventions, la taxe d'aménagement). On envisage, et cela sera à discuter, afin de renforcer nos ressources, de porter le taux de la taxe d'aménagement à 20 % pour mieux associer les promoteurs immobiliers au financement des équipements et de la qualité des services publics qui donnent de la plus-value à leurs opérations.

En complément, la section d'investissement est financée par l'excédent de fonctionnement de 2018. Celui-ci peut être provisoirement évalué de la manière suivante : sur 2017, l'évolution prévisionnelle des dépenses et l'évolution prévisionnelle des dépenses à environ 7,9 millions d'euros. En tenant compte du remboursement de la dette de 900 000 euros, il en découlerait un besoin de financement résiduel de 14,4 millions d'euros.

Concernant la structure de la dette et de l'encours envisagé, cela n'a pas changé, l'encours de la dette est toujours faible et sa structure extrêmement peu risquée. Nous sommes toujours sur des taux fixes très simples sans produits sophistiqués. On peut aussi recourir aux besoins d'une réserve de financement que nous avons 10 millions d'euros actuellement investis dans une société locale d'épargne. Cet

investissement, c'est au titre de la participation au dynamisme du tissu économique local. La Ville va finalement disposer d'un fonds de roulement à fin 2017 qui, selon nos chiffres provisoires, pourrait approcher les 9,7 millions d'euros. Au final, le besoin de financement des projets d'investissement 2018 pourrait se traduire par un emprunt compris entre rien du tout et 4,7 millions d'euros, selon que la Ville décidera ou pas de mobiliser sa réserve financière. Voilà sur ces hypothèses de budget.

S'agissant de la prospective pluriannuelle, on s'est lancé sur une prospective à 3 ans. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des chiffres. On est, dans les dépenses, entre 2018 et 2021, pratiquement à 25 millions d'investissement dans les nouveaux équipements et 23 millions dans la voirie. Le tout serait financé par des reprises de placement, par de l'autofinancement autour de 10 millions et 9,7 millions, et de l'autofinancement autour de 24 millions. Cela imposerait une augmentation de l'emprunt à 15,9 millions d'euros, ce qui reste tout à fait raisonnable en termes de ratio et de critères d'endettement.

Je pense que j'ai dit l'essentiel.

Sur la projection des dépenses, l'Etat, d'une manière générale, souhaite, après avoir réduit le prélèvement sur la dotation globale de financement, réduire les dépenses des collectivités locales. Ils ont une idée de réduction d'environ 1,2 % par an. Il s'avère que, dans notre prospective, La Garenne-Colombes respecte tout à fait ces règles, pas en 2018 puisque la progression dépasse les objectifs de l'Etat, mais ses projections correspondent soit à des projets déjà engagés (contrat d'exploitation du parking Liberté), soit sont la conséquence du désengagement de l'Etat dans ses missions régaliennes, obligeant la Ville à prendre le relais. On pense évidemment au développement de la police municipale. Cela veut dire qu'en termes d'évolution de dette ou de réduction des dépenses, on est totalement dans les critères attendus et on est parfaitement dans des critères sains en termes de gestion financière de la Ville.

Sur l'équilibre financier, on note que l'on a quand même une réduction de notre épargne nette jusqu'en 2021, mais on reste totalement raisonnable. On devrait retrouver des niveaux relativement satisfaisants en raison de l'arrivée des nouvelles bases fiscales liées à la ZAC.

En conclusion, je dirais que, sincèrement, les efforts de la Ville se traduisent par une vraie stabilité des dépenses de gestion courante, une faible ou très faible progression des dépenses de personnel. On a pu préserver notre capacité d'autofinancement et cela nous permet de financer notre programmation pluriannuelle d'investissement et l'ensemble des investissements et des développements que l'on a déjà cités.

De toute façon, il faut toujours rester prudent dans ce genre d'exercice, puisqu'on est très lié au poids des contraintes imposées par l'Etat. Typiquement, le caractère aléatoire de la sortie du FSRIF (une fois on est dedans, une fois non) liée au mode de calcul, l'incertitude liée à la suppression de la taxe d'habitation, le manque de visibilité quant à l'avenir de la Métropole du Grand Paris ou du POLD, incitent à la plus grande vigilance. C'est pourquoi la Ville va poursuivre ses efforts de gestion rigoureuse afin de maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Elle poursuivra aussi sa politique volontariste de recherche de financements extérieurs.

Pour conclure, les investissements prévisionnels seront ajustés afin de préserver les équilibres financiers de la Ville, en adaptant la programmation aux modifications à venir dans l'environnement financier de la collectivité.

Voilà ma conclusion, Monsieur le Maire.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Ballin.

Je donne la parole à M. Campion. On fera dans l'ordre de table, si vous le voulez bien.

#### **M. Campion**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout d'abord, en préambule, quelques motifs de satisfaction sur le document. Nous constatons avec satisfaction que ce document fourni, même s'il n'est pas paginé, rejoint un certain nombre des demandes et suggestions que nous avons constamment formulées les années précédentes : en premier, l'abandon d'une communication très partisane, adoptée jusque-là, pour une communication plus factuelle et chiffrée, en ne cherchant qu'à apprécier, même si nos points de vue peuvent diverger, l'impact de la situation nationale sur le budget communal ; la présentation d'un plan pluriannuel et l'annonce d'un recours plus fréquent aux autorisations de programme et crédits de paiement ; le regroupement des investissements envisagés selon leur catégorie d'objectif et leurs impacts sur les futures dépenses de fonctionnement ; une présentation plus complète de la majorité des projets.

Plusieurs points d'amélioration restent néanmoins à faire. Nous avons plusieurs constats à faire. Vous voulez améliorer l'information du Conseil municipal (point 2.2 page 7). L'absence d'une Commission Urbanisme est dommageable. La suppression de la Commission Urbanisme fait que la décision quant à la destination éventuelle d'un terrain est prise en dehors de toute réflexion collective et de vision d'ensemble. Quelques exemples figurent dans votre document : opération Piano Center affectée à l'opération « salle de sport », jardin public à la place du parking de la médiathèque, cinéma. L'absence de programmation des dates des conseils est dommageable, spécialement avant les vacances scolaires. Cause ou conséquence de la désorganisation des services, la programmation tardive des séances pénalise tout le monde : les services municipaux qui préparent les projets de délibérations, les conseillers municipaux, et particulièrement ceux qui doivent concentrer l'étude de ces dossiers dans un temps très court, les Garennois qui ne découvrent qu'en dernière minute la date et l'ordre du jour du Conseil municipal.

Il faudrait aussi mettre en place un plan pluriannuel d'économie. Sur le plan de la méthode, il est effectivement indispensable de distinguer les investissements (isolation, meilleure ergonomie, par exemple) générant des économies (énergie, personnel mobilisé), des investissements (nouveaux bâtiments, nouveaux jardins) générant des charges de fonctionnement pour toutes les années futures. Il faudrait donc également mettre au point un plan pluriannuel d'économie en parallèle avec le plan annuel d'investissement.

Tout cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas investir dans les projets d'amélioration des moyens mis à disposition de nos concitoyens, mais cela veut dire qu'il est indispensable de mesurer le coût complet d'un investissement (coût de construction, coût de fonctionnement) et de le comparer aux services rendus aux Garennois.

Autre point : mettre en place une vision de contrôle de gestion. Nous rappelons notre demande qui concerne la bonne gestion de notre ville. Il s'agit de mettre en œuvre une vision de contrôle de gestion dans les modalités de communication et de gestion de notre ville. Ainsi, on pourra vérifier la bonne utilisation des investissements effectués, puis améliorer ou corriger les éventuelles faiblesses constatées. Un rapport annuel de l'activité garennoise disponible pour tous sur le site Internet de notre ville, avec un accès bien visible en première page, serait un beau signe de vitalité de la démocratie dans notre ville. Nous rappelons l'exemple donné par la commune de Bois-Colombes avec leur rapport annuel.

Sur la sécurité, vous évoquez une tranche 3 pour la vidéoprotection (point 1.3 de la page 5) sans qu'il n'ait été réalisé une quelconque évaluation des décisions précédentes. Sans nouvelle réunion de la CLSPD depuis un peu plus de 15 mois, la décision prise voilà quelques minutes au sujet d'une brigade équestre est révélatrice d'une focalisation excessive sur les moyens au détriment d'une analyse de la situation et d'une définition des résultats à obtenir.

Toujours une absence de perspective sur certains sujets. Les logements sociaux : quels sont les objectifs en matière de logements sociaux (nombre et type) ? Même si ce n'est plus une compétence exclusivement communale, elle motive néanmoins un bon nombre d'opérations immobilières et comporte quelques conséquences financières.

Les déplacements : quelle politique est prévue en matière de stationnement, notamment dans les quartiers où il est particulièrement difficile, comme les Vallées ou La Garenne Sud ? Les décisions prises se font sans présentation d'une vue d'ensemble et sans présentation des objectifs recherchés et des indicateurs de progrès retenus. Nous rappelons la nécessité d'avoir une réflexion sur les autres pistes de parking, notamment pour le quartier Sud. À ce titre, la parcelle Piano Center devrait être étudiée en commission municipale. Quelles actions sont prévues pour sécuriser les déplacements, particulièrement ceux à pied et à vélo ? Là encore, cela fait des années que nous avons attiré votre attention en produisant un document exhaustif sur cette question sans que cela ne se concrétise.

Toujours une absence de démarche participative. Nous regrettons le peu de considération apportée au travail collectif au sein du Conseil municipal, notamment dans le fonctionnement de plusieurs commissions municipales.

Nous rappelons notre souhait de voir le budget présenté également en comparaison avec les réalisations de l'année précédente plutôt que seulement avec le précédent budget. C'est comme cela que tout le monde procède : entreprises, collectivités, copropriétés. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les communes, et celle de La Garenne en particulier ?

Nous avons fait une proposition concrète formulée dans notre tribune du mois de mars 2017 pour un budget participatif à hauteur de 800 000 euros, ce qui représente environ 5 % du montant annuel des investissements prévisionnels. Qu'est-ce qu'un budget participatif ? C'est une partie du budget de la Ville destinée à financer des projets proposés directement par les habitants. Le budget participatif permet de proposer des projets d'investissement destinés à améliorer leur cadre de vie. Toute personne habitant dans la ville pourrait déposer un projet à titre individuel ou collectif. Ces projets, qui existent dans de nombreuses villes, doivent respecter 3 critères principaux : être légal, respecter les compétences municipales de la ville et correspondre uniquement à des dépenses d'investissement. Les projets peuvent concerner un quartier ou s'adresser à l'ensemble de la ville. Ils doivent appartenir au patrimoine municipal.

Nous rappelons à cette idée notre conviction centrale : la différence de culture, de croyance et d'idée est une richesse pour notre ville et non un obstacle. Les grands changements passent donc par un changement de méthode.

Quelques remarques au passage. Finalement, les mesures gouvernementales ont donné moins d'impact que prévu sans que les commentaires du document n'en prennent acte. La majorité des variations de dépenses présentées sont liées à des actions liées à des hypothèses de la commune. Nous constatons que la municipalité, de son côté, continue à augmenter d'une manière significative ses dépenses de fonctionnement (page 8) : + 3,5 % en 2018, + 1,7 % en 2019. 2018 sera d'ailleurs le budget pour lequel nous battons notre record de dépenses. Je me permets d'ajouter que les vœux de M. le Maire, qui avait un peu fustigé le manque de diminution des dépenses de l'Etat, m'amènent à penser que c'est surprenant de voir cela.

Autrement, le développement durable doit devenir une référence dans nos prises de décision quotidiennes. Un rapport de développement durable, comme la Ville de Colombes le fait, permettrait un meilleur suivi des actions qui sont généralement transversales.

Sur les fonds des investissements, même phénomène inflationniste : 11 millions en moyenne chaque année pour la période 2015-2017, 24 millions d'euros pour la seule année 2018. Nous rappelons l'exemple du cinéma qui nous était présenté comme un des projets sûrs de l'année 2017, alors qu'aucune information ne nous avait été communiquée. Sur ce sujet, nous préconisons toujours la méthode suivante : traiter le problème de la projection de films à La Garenne et non de l'implantation d'un cinéma en centre-ville, qui est une solution déjà contestable ; associer les Garennois au projet afin que le plus grand nombre puisse s'exprimer ; étudier et chiffrer toutes les solutions avant le choix ; réaliser toutes les études en toute transparence, notamment sur le plan des coûts et de la rentabilité. C'est donc projet par projet et après étude que nous pourrions nous prononcer.

Concernant le poste des moyens informatiques, nous encourageons l'amélioration des moyens internes de l'administration municipale, mais nous ne voyons pas de volonté de développer les moyens mis à disposition des citoyens afin de renforcer leur information et la transparence de la gestion communale. L'ouverture des données (open data) communales doit servir tout le monde.

Ensuite, nous le disions il y a quelques minutes, il est regrettable que les aspects sociétaux ne soient pas abordés dans ce document programmatique. Le cadre de vie et le bien vivre ensemble sont intimement liés. Pas un mot sur le développement des conseils de quartier, sur l'expression citoyenne.

Nous constatons une fois de plus que ce document a été élaboré sans intégrer le moins du monde le fait que nous faisons désormais partie d'une intercommunalité, le POLD, sans dégager les pistes de coopération intercommunale.

Vous comprendrez bien que, dans ces conditions, malgré les grands progrès reconnus en termes de présentation du document, nous soyons très critiques sur cette orientation budgétaire que nous n'avons pas pu discuter préalablement, sur laquelle les informations sont insuffisantes, qui n'associe pas les habitants dans le choix des priorités et qui ne présente aucune véritables stratégies pour notre commune.

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur.

Je vous en prie, Madame Courty, vous avez la parole.

**Mme Courty**

Bonsoir à tous.

En introduction, sur le document, il y aura une remarque concernant la péréquation, puisque le document, et c'était le cas les années précédentes, procède à une critique systématique et intempestive du principe de péréquation. La péréquation, nous aimerions le rappeler, relève de principes de solidarité, de justice, d'égalité et de cohésion entre les territoires. Les villes qui y contribuent s'honorent à y contribuer et devraient le signifier comme tel.

Un budget est un document qui doit refléter la lisibilité des priorités d'action d'une ville et *a fortiori* au moment du débat d'orientation budgétaire. Aujourd'hui, le seul projet global et structurant pour la ville, en termes d'équipement, de personnel, d'orientation et d'engagement pluriannuel, reste toujours et encore la sécurité. En 2018, nous touchons donc à la tranche 3 de l'équipement de vidéosurveillance. De nouveaux recrutements sont en cours de manière bien visible, puisque la ville aura une brigade équestre. Nous sommes contents d'apprendre que ce sera, à ce stade, une expérimentation. Pourquoi pas bientôt une brigade à vélo, une brigade à rollers, et pourquoi pas le robot policier qui existe déjà ? Il est regrettable que la même lisibilité, la même cohérence et la même constance ne soient pas portées à d'autres sujets dont le budget incarnerait une trajectoire claire dans la réalisation d'actions, de projets concrets pour la ville.

Nous ne discernons toujours pas de manière aussi engagée, intégrée et structurelle un programme de transition énergétique, écologique et numérique. Vous avez choisi de porter vigoureusement, en 2017, avec conviction l'installation du dispositif Vélib' dans notre ville. Malheureusement, ce choix ne s'articule pas avec des projets d'investissement en termes de voirie, d'extension et de transformation des pistes cyclables qui permettraient de conforter une stratégie globale de mobilité en faveur d'une généralisation des mobilités actives. Un souci d'infrastructures de voirie important pour sécuriser l'espace et la cohabitation entre les différents usagers de la rue et de la route est nécessaire. La mobilité représente un volet essentiel qui doit représenter un fil rouge dans toute politique locale, car l'échelle locale, l'articulation et la coopération entre les différents échelons administratifs (la commune, le territoire, la Métropole et la Région) garantissent le changement des comportements nécessaires dans le quotidien de tout un chacun. Cela ne concerne pas seulement la place du vélo, mais tout le champ de la mobilité partagée et de l'intermodalité qui n'est absolument pas engagée à l'échelle communale en articulation avec le territoire, la Métropole et la Région.

Il semble enfin qu'un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux devienne un sujet, alors que nous avons appelé et rappelé à maintes reprises à ce que La Garenne engage les investissements nécessaires et exemplaires dans un contexte de priorité donnée aux enjeux énergie et climat, et qui accorde un rôle déterminant aux villes et aux collectivités. De la même manière, puissent les propos exprimés dans le document et les investissements affichés de s'engager dans une politique de logement social témoigner d'une véritable volonté de créer sur la durée et sincèrement un cadre de vie propice à davantage de mixité et de diversité sociale.

Nous reviendrons sur la recherche proactive de subventions qui est ici affichée. Le département et la Région sont des partenaires naturels. Cependant, aujourd'hui, de nombreux financements pourraient témoigner d'une attitude proactive de notre Ville. Ce n'est toujours pas le cas, alors que nous avons appelé déjà à une diversification des typologies, non pas de subventions, mais plutôt de modèles de financement en évolution. A-t-on jamais fait partie d'un programme européen ? La Commission européenne soutient activement les projets de rénovation énergétique des villes *via* les FEDER (fonds européens de développement économique régionaux) et propose même des outils d'aide aux cofinancements publics/privés en accompagnement des collectivités. Vous aviez déjà répondu que les fonds européens qui transitent par les régions sont compliqués à obtenir, mais les défis de modernisation et de mutation sont tels qu'il est plus que souhaitable que ces fonds, aussi compliqués soient-ils, puisqu'ils existent, puissent être mobilisés par des villes, qui sont si promptes à crier au hold-up budgétaire. Aussi, a-t-on jamais, à La Garenne, répondu à des appels à projets sur des initiatives innovantes qui permettraient de bénéficier de fonds – vous mentionnez notamment l'Ademe, mais a-t-on jamais répondu à un appel à projets formulé par l'Ademe ? – en supportant des projets novateurs, témoignant d'un dynamisme et de la vitalité de notre commune ?

Sur les nouveaux équipements, nous découvrons – en tout cas, je découvre à titre personnel – le projet d'équipement d'une nouvelle salle de sport. Le projet de salle de cinéma municipal est également conforté. Sans émettre de jugement sur la pertinence de ces équipements, un nouvel équipement pour une ville doit répondre à une attente, à un besoin de la population. Quelles actions de concertations ont été mises en œuvre pour parvenir à ces choix d'équipement ? Aujourd'hui, en tant que membre du Conseil municipal, l'impression est grande de faire face à une décision unilatérale sans discussion préalable ni en commission, ni en Conseil, ni même la formulation d'une enquête publique préalable ou encore d'un dialogue citoyen. Ces investissements en équipement sont importants pour une ville et devraient relever d'un processus de choix clair, transparent et véritablement concerté et partagé. L'Union Citoyenne avait fait la proposition d'un budget participatif. C'est une option intéressante, d'autant plus qu'aujourd'hui, des villes l'ont expérimenté et que nous pouvons bénéficier d'un certain recul.

De nouveaux dispositifs, des outils de *crowdfunding* spécifiques aux collectivités se multiplient et, au-delà de leurs capacités de financement qui sont mineures – il ne s’agit pas d’en faire un outil de financement –, ils permettent de mobiliser une population autour d’un projet d’équipement que la population s’approprié et qui devient sien.

Par ailleurs, l’épargne de 10 millions d’euros aujourd’hui placée ne pourrait-elle pas être utilisée en ce sens ? Nous multiplions d’année en année les excédents de budget de fonctionnement sans stratégie d’investissement à la hauteur de ce que la Ville pourrait apporter à sa population. Pire, nous épargnons. Quelle audace politique reflète ce choix d’épargne que vous préférez signifier en prudence ? Ce n’est pas de la prudence, c’est un manque de perspective.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

Monsieur Duclos, vous avez la parole.

**M. Duclos**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Mon intervention est complémentaire de celle de Anne-Gaëlle et porte sur les prévisions d’investissement telles qu’elles sont présentées dans le document joint en annexe au dossier.

Il est indiqué que sur les 4 ans, 2018-2021, on a une moyenne d’investissement de 20,5 millions d’euros par an. Le plus surprenant est que cela représente une augmentation de 100 % par rapport à la période 2015-2017, puisqu’on passe de 11 millions à 20,5 millions en moyenne par an. Certes, nous sommes habitués à ce que dans les débats de prévisions budgétaires que nous avons ici, les chiffres soient gonflés par prudence excessive, ce qui donne lieu à l’annonce de bonnes nouvelles en fin d’année, ce dont nous nous réjouissons tous. J’écarte donc cette hypothèse.

Ma question porte plutôt sur les détails de ces nouveaux investissements. Les chiffres indiqués sont justifiés de façon très vague. Qu’y a-t-il derrière ces chiffres, quels projets ? Au-delà, est-il réaliste, sur le plan même du fonctionnement de la mairie, d’envisager une augmentation de 100 % des investissements pendant 4 ans, ou bien ne s’agit-il que d’un effet d’annonce qui se dégonflera chaque année ?

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur.

Madame Naturel, vous avez la parole.

**Mme Naturel**

Je vous remercie.

Le débat d’orientation budgétaire pour 2017 que vous nous présentez ce soir doit permettre aux membres de ce Conseil d’être informés sur les évolutions des concours financiers de l’Etat sur notre collectivité, d’être informés sur la dette communale, sa fiscalité et le personnel, et enfin de discuter des orientations budgétaires de l’exercice et des engagements pluriannuels prioritaires dans le budget 2017. La loi des finances pour 2017 table sur une croissance de 1,5 et une baisse du déficit public de 3,3 du PIB en 2016 à 2,7 % en 2017.

Ce document que vous nous présentez ce soir change peu des années précédentes. Comme chaque année, vous fustigez contre la réduction drastique des dotations de l’Etat. En effet, depuis 4 ans, les collectivités ont été mises à contribution au redressement des finances publiques. Nous contestons bien sûr cet étranglement des collectivités, dont l’investissement, rappelons-le, participe à 70 % des investissements publics dans notre pays. Face à la fronde locale, le Président de la République a décidé de réduire cette contribution. Force est de constater qu’au final, la contribution au redressement des finances publiques est gelée pour 2018. Toutefois, vous continuez à fustiger contre le renforcement de la péréquation horizontale qui consiste à redistribuer des ressources entre collectivités territoriales en fonction d’indicateurs physiques et financiers. Ce mécanisme vise à réduire les inégalités entre les collectivités.

Concernant l’impact financier du départ de PSA, vous dites qu’il est difficile de l’évaluer. C’est un peu inquiétant, en sachant que les recettes pour la Ville de cette entreprise étaient importantes. Je pense que ce sont des chiffres que vous devez avoir. Il est difficile à évaluer, puisque nous ne savons pas quelle sera la teneur du projet sur ces terrains. Si cela se traduit, comme le souhaite votre majorité, par des mètres carrés supplémentaires de bureaux, imaginez le manque à gagner pour notre Ville le temps de réussir à trouver les entreprises pour louer ces surfaces. Rappelons-nous le temps qu’il a fallu pour remplir les bureaux place de Belgique.

J’en viens donc à la question du logement qui serait une opportunité dans cet espace, sujet très préoccupant dans notre pays et dans notre ville. Je voudrais dire que la Fondation Abbé Pierre vient de publier son rapport annuel sur le mal-logement : 4 millions de personnes restent mal-logées ou privées de domicile, et 12 millions précarisés par la crise du logement. On ne peut pas dire que notre Ville améliore cette réalité. Avec 12 % de logements sociaux, notre Ville ne respecte toujours pas la loi SRU, loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, qui oblige toutes les communes comme la nôtre à atteindre les 25 % d’ici 2025. Les communes comme La Garenne-Colombes qui ne respectent pas leur quota se voient fixer par l’Etat des objectifs de rattrapage étalés sur des périodes de 3 ans afin de leur permettre d’atteindre les 25 %. Comme 8 autres villes de notre département qui n’ont pas respecté leur obligation de production sur la période 2014-2016, notre ville est carencée, ce qui n’est pas une bonne nouvelle pour les demandeurs de logements inscrits dans notre ville, et nécessite des mesures urgentes comme l’encadrement des loyers et l’obligation d’un minimum de 30 % de logements sociaux dans chaque nouvelle construction.

En revanche, nous n’avons pas de logements sociaux, mais nous pouvons nous offrir des chevaux. En effet, je suis certaine que la population garennoise sera ravie d’apprendre à quoi servent leurs impôts : à les dépenser dans une brigade équestre. Nous sommes en



pleine crise sociale, économique et environnementale, mais rassurons-nous, nous aurons des chevaux pour surveiller les jardins et les résidences privées. Au-delà de l'extravagance de la nouvelle, et déconnectée des préoccupations réelles de la ville, je m'interroge surtout sur l'efficacité en termes de sécurité. À mon avis, un cheval n'est pas très discret face à un voleur. Je m'interroge aussi sur la vie privée des concitoyens. En bref, vous aurez compris que la mise en place d'une brigade équestre, ce n'est pas mon dada. Peut-être pendant la manifestation de la ferme à la ville, mais en pleine ville au milieu des voitures, non. Ce sont des dépenses inutiles à mon sens et d'une efficacité toute relative. On pourrait très bien utiliser des vélos, ce qui, écologiquement, serait beaucoup plus viable et éviterait de faire des allers-retours avec les chevaux pour les ramener à l'écurie.

Concernant les investissements en équipement publics, nous en sommes encore aux études. Je souhaite que ces études aboutissent et que des projets réels de construction d'un cinéma, d'une salle de sport ou d'un nouvel équipement culturel se fassent, et que tout ce travail ne finisse pas dans un placard, à l'image des études qui avaient été menées pour la reconstruction de la piscine. Notre population augmente et elle a besoin urgemment de nouveaux équipements publics de qualité.

Dans notre ville, des inégalités existent et se dégradent. D'après les données Insee, l'indice Gini, qui est l'indice d'inégalité, est de 0,31 pour La Garenne-Colombes, pour 0,29 en France. Nous remarquons que notre ville est plus inégalitaire que la moyenne nationale. Il est donc crucial de développer une politique de justice sociale et de réduction de ces fractures sociales. Selon la même étude menée sur des données de l'Insee, le revenu minimum des 10 % de la population la plus pauvre à La Garenne est de 1 076 euros. Il est indispensable de consacrer des moyens suffisants aux besoins des Garennoises et des Garennois, en particulier des populations les plus fragiles.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Ville pourrait faire d'autres choix, plus en lien avec les réalités quotidiennes des Garennoises et des Garennois. Elle pourrait s'atteler aux solidarités dont la population a besoin, s'inscrire dans une politique de logement volontariste, travailler sur les mixités culturelles, éducatives, industrielles, et une volonté plus affirmée en matière de développement durable. Au lieu de cela, vous continuez dans une lignée de politique libérale, laissez le territoire à la merci des promoteurs immobiliers, à l'explosion des prix des loyers, à la tertiarisation de nos lieux de vie et à la construction de logements supplémentaires.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres prises de parole que je n'aurais pas inscrites au début ? Merci infiniment.

Merci à M. Ballin pour cette présentation. Merci aux orateurs pour leur analyse à chaque fois personnelle et intéressante.

Merci à Monsieur Ballin, parce que vous connaissez bien les sujets que vous défendez. Vous savez, par exemple, que les investissements que nous faisons en matière d'habitat sont réels, puisque nous avons un PLH exécutoire depuis 2016. Vous savez que le projet de territoire qui porte sur les questions de transport a été adopté en 2017. Vous savez qu'il y a un investissement extrêmement important de la Ville avec un plan pluriannuel dont 25 % de cette somme porte sur la voirie, ce qui montre que nous faisons un gros effort de voirie. Vous savez aussi la difficulté à obtenir des fonds, des subventions. C'est pour cela que nous avons des objectifs très forts en matière d'obtention de fonds régionaux, départementaux, métropolitains. Vous savez aussi qu'il est totalement illusoire pour la Ville de La Garenne d'obtenir des fonds européens. Nous le savons depuis de nombreuses années dans cette assemblée, puisque nous n'entrons pas dans les critères. Vous savez aussi que le développement durable entre désormais dans les compétences de POLD et plus dans les compétences municipales.

Enfin, au total, nous avons un endettement limité, un plan pluriannuel d'investissement. Heureusement que vous avez organisé le plan pluriannuel d'investissement avec cette notion que tout le monde a depuis très longtemps, quasi unanimement dans cette assemblée, que la Ville de La Garenne ne touche plus les fruits de l'installation d'une entreprise sur son territoire, puisque les impôts sont désormais payés à un échelon qui n'est plus l'échelon municipal. Comme vous le savez tous, ces éléments sont bien connus et vous ont permis de faire des analyses à chaque fois probablement tout à fait adaptées. Merci infiniment.

Nous aurons le vote du budget dans un mois, un mois et demi. D'ici là, la réunion de la Commission des Finances se réunira sous la présidence de Jean-Philippe Ballin et permettra d'évaluer un certain nombre de ces points d'une manière extrêmement précise, en particulier la constance que nous mettons désormais depuis 3 ans à maîtriser la dépense publique. Vous avez pu voir que, sur les chapitres, en particulier 0.11, 0.6 ou 0.60, nous avons pu maîtriser cette dépense. Je pense qu'en matière de gestion municipale, nous avons au moins cette qualité. C'est une sorte de sérieux et de constance. Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'argent public. L'argent public, c'est l'argent des impôts. Merci infiniment.

## **II - Pôle Services Techniques**

### ***Aménagement urbain***

#### **2.1 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - avenant n° 2 au protocole d'accord signé le 21 avril 2017 entre la ville et les Sociétés Immobilière 3F, COGEDIM Paris Métropole et SERPI**

**M. le Maire**

Nous passons au point suivant qui est celui d'une recomposition urbaine du secteur République-Château-Europe. Il s'agit d'un sujet que vous connaissez, puisque nous l'avons déjà abordé, que M. Hervo va vous rappeler.

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous vous souvenez sans doute que nous avons délibéré, au mois de mars de l'année dernière, pour approuver un protocole entre deux opérateurs privés (Cogedim et SERPI), un opérateur social (I3F) et la Ville, pour organiser la recomposition urbaine du secteur de la station BP vers le rond-point de l'Europe, ce projet ayant pour objectif la création d'un nombre significatif de logements sociaux, avec un montage un peu complexe. Parmi les engagements de la Ville dans cette affaire, il y avait le lancement d'un processus de déclaration d'utilité publique pour permettre, si nécessaire et si les voies amiables n'aboutissent pas suffisamment rapidement, l'acquisition d'immeubles sur la pointe République-Château.

Nous avons été un peu ambitieux dans la date que nous avons envisagée et nous l'avons reportée une première fois, parce que nous n'étions pas vraiment prêts. Le « nous », ce n'est pas un nous de politesse. C'est la Ville, mais aussi I3F qui travaille sur ce sujet. Finalement, en fin d'année, est intervenu un événement, ou plus exactement une réflexion, qui a encore perturbé le système, puisque nous nous demandons, et personne aujourd'hui ne sait encore nous répondre, si une telle opération est une opération d'aménagement ou n'est pas une opération d'aménagement. Si c'est une opération d'aménagement, elle n'est plus de la compétence de la Ville, elle est de la compétence du territoire Paris Ouest La Défense. Dans la perspective de clarifier cette question de souveraineté, ou plutôt de domaine de compétences, nous vous proposons aujourd'hui de reporter la date de lancement de cette déclaration d'utilité publique au plus tard au 31 juillet de cette année, pour laisser le temps aux juristes, voire aux services de l'Etat, de nous éclairer sur ce point que personne n'a prévu. Qu'est-ce qu'une opération d'aménagement ? Quand c'est une ZAC, c'est clair. Quand c'est une construction privée bien localisée, c'est clair que ce n'en est pas une. Quand c'est une opération intermédiaire plus complexe, comme celle qui nous concerne, personne ne sait répondre aujourd'hui. Je vous propose de prolonger cet engagement au 31 juillet prochain pour laisser le temps aux juristes de répondre à cette interrogation.

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo, pour cette explication très complète.

Pas de question à M. Hervo ?

Oui, Madame.

**Mme Naturel**

Je vous remercie aussi pour cette explication. Je voulais un petit rappel sur les logements sociaux, quelle catégorie c'est. Cela avait été dit, mais je ne m'en souviens plus.

**M. Hervo**

Je n'ai pas le dossier avec moi, je ne sais pas vous répondre. Cherchez dans les archives du Conseil. La question a été posée et la réponse a été apportée.

**M. le Maire**

On avait déjà répondu la dernière fois.

D'autres questions ?

Non. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**III - Divers**

**3.1 - Décisions**

N° 2017-503 Contrat avec l'association Artistes créateurs en mouvement relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le jeudi 21 décembre 2017 à l'école élémentaire André Marsault

N° 2017-504 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de la Garenne, en faveur de Monsieur Christophe Taamourte

N° 2017-505 Contrat de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne pour le compte de La Garenne-Colombes

N° 2017-506 Marché à procédure adaptée relatif à des travaux de rénovation de deux logements appartenant à la Ville de La Garenne-Colombes

N° 2017-507 Prémption du bien sis au 145 avenue du Général de Gaulle, section U numéro 79 déclaration d'intention d'aliéner 2017/561 enregistrée en mairie le 25 septembre 2017

N° 2017-508 Prémption du bien sis au 71 rue de l'Aigle, section J numéro 66 déclaration d'intention d'aliéner 2017/606 enregistrée en mairie le 20 octobre 2017

N° 2017-509 Prémption du bien sis au 27 rue de l'Aigle, section Q numéro 66 déclaration d'intention d'aliéner 2017/555 réceptionnée en mairie le 22 septembre 2017

N° 2017-510 Prémption du bien sis au 35 boulevard de la République, 52bis rue Jean Bonal, section K numéro 201 déclaration d'intention d'aliéner 2017/612 réceptionnée en mairie le 20 octobre 2017

N° 2017-511	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de deux réceptions pour les vœux du Maire à La Garenne-Colombes
N° 2017-512	Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels de gestion des finances et des ressources humaines - contrat n° 2018/01/2198
N° 2017-513	Contrat de maintenance et d'assistance à la solution « Open infolive » utilisée pour le site intranet de la ville
N° 2017-514	Contrat d'hébergement, de maintenance et d'assistance de la solution « Open Infolive » utilisée pour le site internet de la ville
N° 2017-515	Contrat de maintenance des logiciels « Municipol » et « Canis » de la société Logitud - Contrat n° 20180359
N° 2017-516	Refonte de la régie temporaire de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la patinoire de Noël
N° 2017-517	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant sur les voies publiques et de la redevance du forfait de post-stationnement (FPS) de la ville de La Garenne-Colombes, par paiement dématérialisé
N° 2017-518	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant sur les voies publiques et de la redevance du forfait de post-stationnement (FPS) de la ville de La Garenne-Colombes, par paiement dématérialisé
N° 2017-519	Cessation d'activité de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement au service de la police municipale, sis 68 Bd de la République - 92250 La Garenne-Colombes
N° 2017-520	Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du contrat d'aménagement régional - modificatif
N° 2018-001	Contrat avec l'association Egée relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 12 janvier 2018 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
N° 2018-002	Modification n° 2 au marché relatif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux à La Garenne-Colombes - lot 2, maçonnerie, carrelage, plâtre
N° 2018-003	Modification n° 2 au marché relatif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux à La Garenne-Colombes - lot 4, plomberie, eau chaude et sanitaire
N° 2018-004	Modification n° 1 au marché relatif à la maintenance et à l'entretien des aires de jeux dans les écoles maternelles, les crèches et les squares à La Garenne-Colombes
N° 2018-005	Convention d'occupation précaire des parcelles sises 5-7-9 rue Pasteur conclue avec la SAS Honda National Motos
N° 2018-006	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Alliance Police Nationale
N° 2018-007	Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association LGC GOLF
N° 2018-008	Contrat avec l'association Compagnie La Belle Affaire relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 21 janvier 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
N° 2018-009	Contrat avec la SARL Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 20 janvier 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
N° 2018-010	Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur de la société française de Campanologie pour l'organisation d'un mini-colloque sur le patrimoine sonore prévu le samedi 27 janvier 2018
N° 2018-011	Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation d'une projection prévue le 26 janvier 2018 dans le cadre du ciné-club à l'auditorium de la médiathèque municipale
N° 2018-012	Attribution de la concession funéraire n° 18707
N° 2018-013	Attribution de la concession funéraire n° 18708
N° 2018-014	Attribution de la concession funéraire n° 18709
N° 2018-015	Attribution de la concession funéraire n° 18710
N° 2018-016	Attribution de la concession funéraire n° 18711
N° 2018-017	Attribution de la concession funéraire n° 18712
N° 2018-018	Attribution de la concession funéraire n° 18713
N° 2018-019	Attribution de la concession funéraire n° 18714
N° 2018-020	Attribution de la concession funéraire n° 18715
N° 2018-021	Attribution de la concession funéraire n° 18716

N° 2018-022 Attribution de la concession funéraire n° 18717

N° 2018-023 Attribution de la concession funéraire n° 18718

N° 2018-024 Attribution de la concession funéraire n° 18719

N° 2018-025 Contrat avec la Société Des Mots et des Arts relatif à l'organisation de conférences prévues les mercredis 17 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril et 16 mai au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

N° 2018-026 Convention relative à la mise à disposition de la salle d'exposition de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur de l'association La Gavotte des Couleurs pour l'organisation d'une exposition prévue le dimanche 21 janvier 2018

N° 2018-027 Contrat avec l'association Opus 5 relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 1er février 2018 au Théâtre de La Garenne

N° 2018-028 Attribution de la concession funéraire n° 18720

N° 2018-029 Attribution de la concession funéraire n° 18721

N° 2018-030 Attribution de la concession funéraire n° 18722

N° 2018-031 Attribution de la concession funéraire n° 18723

N° 2018-032 Attribution de la concession funéraire n° 18724

N° 2018-033 Attribution de la concession funéraire n° 18725

N° 2018-034 Attribution de la concession funéraire n° 18726

N° 2018-035 Attribution de la concession funéraire n° 18727

N° 2018-036 Attribution de la concession funéraire n° 18728

N° 2018-037 Attribution de la concession funéraire n° 18729

N° 2018-038 Attribution de la concession funéraire n° 18730

N° 2018-039 Attribution de la concession funéraire n° 18731

N° 2018-040 Attribution de la concession funéraire n° 18732

N° 2018-041 Attribution de la concession funéraire n° 18733

N° 2018-042 Attribution de la concession funéraire n° 18734

N° 2018-043 Attribution de la concession funéraire n° 18735

N° 2018-044 Attribution de la concession funéraire n° 18736

N° 2018-045 Attribution de la concession funéraire n° 18737

N° 2018-046 Attribution de la concession funéraire n° 18738

N° 2018-047 Attribution de la concession funéraire n° 18739

N° 2018-048 Attribution de la concession funéraire n° 18740

N° 2018-049 Attribution de la concession funéraire n° 18741

N° 2018-050 Attribution de la concession funéraire n° 18742

N° 2018-051 Attribution de la concession funéraire n° 18743

N° 2018-052 Attribution de la concession funéraire n° 18744

N° 2018-053 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur et du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Abrasevic Paris

N° 2018-054 Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et à la maintenance du matériel de cuisine et de buanderie à La Garenne-Colombes

N° 2018-055 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Chloé Lepaysan

N° 2018-056 Contrat avec Lande Martinez Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 9 février 2018 au Théâtre de La Garenne

N° 2018-057 Contrat avec l'association Découvertes Images Reportage relatif à l'organisation d'une conférence sur les voyages prévue le 9 février 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale

- N° 2018-058 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation de conférences prévues à l'auditorium de la médiathèque municipale dans le cadre du projet Cinécole 2017-2018 - 2ème période
- N° 2018-059 Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation d'une projection prévue le 8 avril 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-060 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Club Agora Paris 50
- N° 2018-061 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation du Ciné-Club prévu les 26, 27 et 28 janvier 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-062 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation de deux conférences sur le cinéma prévues le 23 mai 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-063 Convention relative à la mise à disposition d'une salle au sein du Complexe Sportif Marcel Payen, à titre gracieux, en faveur de l'association Help Familles
- N° 2018-064 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne en faveur de Madame Carmen Gomez Almeida
- N° 2018-065 Contrat avec l'association Art au Centre relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 2 février 2018 au Mastaba 1- La Garenne-Colombes
- N° 2018-066 Contrat avec Monsieur Olivier Franco relatif à la prestation de disc-jockey prévue le samedi 17 mars 2018 pour une soirée dansante
- N° 2018-067 Contrat avec l'association Birds of Paradise relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 6 avril 2018 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2018-068 Contrat avec l'association Bemols Perplexes relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 8 juin 2018 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2018-069 Contrat avec le Théâtre aux Etoiles relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 16 février 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-070 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 24 mars 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-071 Contrat avec Le Sudden Théâtre, Théâtre des Béliers Parisiens relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 30 mars 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-072 Contrat avec l'association Méli Mélodie relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 5 avril 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-073 Contrat avec la Compagnie La Savaneskise relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 13 avril 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-074 Contrat avec la Compagnie Chouchenko relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 15 mai 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-075 Contrat avec la Compagnie Chouchenko relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 15 mai 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-076 Modification n° 4 au marché relatif à l'entretien et à la maintenance des ascenseurs et des monte-charges des bâtiments communaux de La Garenne-Colombes
- N° 2018-077 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à l'extension de l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique
- N° 2018-078 Demande d'aide régionale au titre de soutien à l'équipement des polices municipales
- N° 2018-079 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative au Coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- N° 2018-080 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la veille éducative et aux dispositifs de lutte contre l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire
- N° 2018-081 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la prévention des conduites à risque des jeunes sur Internet
- N° 2018-082 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la permanence d'accès aux droits
- N° 2018-083 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Théâtre de La Garenne en faveur de la Société Technip France

N° 2018-084 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Inspection de l'Education Nationale 27ème circonscription

N° 2018-085 Convention relative à la mise à disposition du Domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes

N° 2018-086 Marché subséquent n° 2 pour la fourniture et la livraison des tapis de fleurs prêts à poser de l'accord cadre n° AOO/2017/02 relatif à la fourniture et à la livraison de végétaux et de tapis de fleurs

N° 2018-087 Contrat avec Madame Mathilda May relatif à l'organisation de trois débats sur le cinéma, prévus les 26, 27 et 28 janvier 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale

**M. le Maire**

Le point suivant, ce sont les décisions que j'ai été amené à prendre, en application de l'article 2122-22. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Champion ? Pouvez-vous me donner le numéro ?

**M. Champion**

C'est la 2017-511. C'est presque un marronnier maintenant.

**M. le Maire**

C'est l'organisation des réceptions des vœux dits du Maire et des vœux du personnel communal. Votre question ?

**M. Champion**

J'ai noté une dépense assez considérable de 28 000 euros de traiteur pour la cérémonie des vœux aux personnalités. Nous avons déjà signalé cette dépense excessive l'année dernière pour un montant de 25 000 euros. Force est de constater qu'au lieu de diminuer, cette dépense a augmenté de quasiment 12 %. Plus surprenant encore, c'est le nombre d'invités que vous attendiez, environ 1 400, soit presque 5 % de la population de la ville. Si la traditionnelle cérémonie des vœux, temps de convivialité et de rencontre, permet la mise en avant du dynamisme des associations et des acteurs qui contribuent à faire vivre la commune, à l'heure où un grand nombre de nos concitoyens n'ont même plus les moyens de se payer une nourriture décente et de qualité, organiser une réception avec des frais de bouche exorbitants n'est plus acceptable. Nous réitérons notre demande de réduire de manière significative cette dépense l'année prochaine.

**M. le Maire**

Tout cela est très démagogique, excusez-moi de vous le dire. Vous nous dites qu'il y avait beaucoup de monde et que la population, ce n'est que 30 000 habitants, et en même temps, vous dites : vous ne travaillez jamais avec les villes voisines. On invite les gens du POLD qui a 11 communes, tous les acteurs économiques. C'est cela, la réalité des choses. Quand vous rapportez cette somme au nombre de personnes présentes, excusez-moi, c'est tout sauf exorbitant. Il ne faut pas se la raconter. C'est tout ce que je peux vous dire. On peut toujours dire que c'est toujours trop, c'est toujours facile de dire cela, mais en pratique, rapporté à 1 400 personnes, ce n'est pas très cher.

Vous avez une autre question sur la deuxième réception ?

**M. Champion**

Non, sur la 2018-054. Cela aussi, c'est presque un marronnier.

C'est pour signaler que la partie sur le retraitement était encore limitée à 5 %. Quand on sait qu'il y a d'excellentes propositions de recyclage de pièces de la part des candidats...

**M. le Maire**

Vous pouvez peut-être expliquer à tout le monde de quoi il s'agit.

**M. Champion**

Dans ces appels d'offres, il y a différents critères sur les prix, la qualité et la partie environnement ou développement durable. Cela dépend comment on voit les choses. Cette partie a, pour avoir les notes, des pourcentages relatifs. De manière récurrente, on a le pourcentage, c'est-à-dire la partie de la note qui compte, liée au développement durable, qui est limité à 5 %. Or, quand on a un système de maintenance, de retraitement, etc., cela me paraît faible.

**M. le Maire**

Que tout le monde comprenne de quoi on parle, on parle de l'entretien du matériel de cuisine et de la buanderie sur le développement durable. Je veux bien tout entendre, mais ce sont des enjeux absolument considérables.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme Courty**

C'est pour les décisions 507, 508 et 509. Quelle est la raison de préemption des biens ? Y a-t-il déjà, derrière ces préemptions de bien, des projets ou des finalités ?

**M. le Maire**

La 507, c'est globe\*. Je vous invite à regarder le PLH et le PLU. Tout cela est prévu depuis des années.

Sur le 508, c'est Piano Center dont on a parlé. Accessoirement, ceux qui ont suggéré qu'il fallait réfléchir sur la parcelle de Piano Center pour faire un parking, je rappelle qu'il y a des gens qui y habitent, donc il faudra leur expliquer qu'on va démolir leur habitation.

Les 509 et 510, c'est l'application du PLH en vue de réaliser des logements sociaux. C'est le 27 Aigle et le 35 République, logement social. Il faut lire le PLH. Tout cela est prévu dans le PLH. On l'a voté il y a maintenant 2 ans, en 2015. Il est applicable depuis 2016.

**Mme Courty**

On n'avait pas les adresses dans le PLH.

**M. le Maire**

C'est justement l'objet du PLH, d'avoir précisément dit où se passaient les choses. Vous trouverez tous ces éléments.

Avez-vous une autre question, Madame ? Non. Merci.

Pas d'autres questions ? Nous allons passer au vote. Il n'y a plus de vote.

Je vais passer aux questions orales. Vous n'avez pas posé de questions orales ? Vous avez un niveau d'information maximum, c'est cela ? C'est extraordinaire. J'ai souvenir d'un secrétaire général du Parti Communiste français en 1980, quand j'étais étudiant, le regretté Georges Marchais, qui se plaignait sans arrêt de ne pas passer à la télévision quand il passait à la télévision. Vous vous plaignez sans arrêt de ne pas avoir la parole, mais quand on vous la donne, vous n'avez pas de questions à poser.

À bientôt et bonne soirée.

*La séance est levée à 19 heures 59.*